



REGLEMENT CHALLENGE U11

Saison 2022/2023

ARTICLE 1 – Programme CHALLENGE U11

	Niveau 1 (Equipes 1)	Niveau 2 (Equipes réserves + équipes 1 éliminés du niveau 1)
TOUR 1 Samedi 22 Octobre 2022	57 équipes 16 sites de 3/4 2Q / site	44 équipes 4 sites de 5 (2Q / site) 8 sites de 3 (1Q / site)
TOUR 2 Samedi 26 Novembre 2022	32 équipes 8 sites de 4 2Q / site	16 équipes + 16 équipes = 32 équipes 8 sites de 4 2Q / site
TOUR 3 Samedi 01 Avril 2023	16 équipes 4 sites de 4 2Q / site	16 équipes 4 sites de 4 2Q / site
FINALE Mercredi 17 Mai 2023	8 équipes	8 équipes

ARTICLE 2 - Participation des joueurs et joueuses et équipes :

Les joueurs(es) participant à cette épreuve devront être licenciés et qualifiés dans les délais. Interdiction de participer 2 fois à un même tour (cas de report).

- Restriction de participation concernant les équipes réserves :**

A compter du 2^{ème} tour, les équipes pourront inscrire sur la feuille de match uniquement les joueurs inscrits sur la feuille de match du 1^{er} tour + maximum 3 joueurs – n'ayant pas participé à ce 1^{er} Tour.

Le District se réserve le droit d'évocation en cas de non-respect des conditions de participation.

Toutes équipes déclarant forfait implique automatiquement le forfait des équipes inférieures.

Toute équipe forfait sera définitivement éliminée de toutes compétitions de ce Challenge.



ARTICLE 3 – Répartition des équipes :

Peuvent participer toutes les équipes engagées avant le tirage du 1^{er} Tour.

ARTICLE 4 - Déroulement des tours :

Les équipes sont convoquées à 9h15. Début des rencontres à 10h00.

Formule jour de coupe (**séance de 4 tirs aux buts et éventuelle mort subite AVANT chaque match**).

Si fermeture de terrain, le District se réserve le droit de reprogrammer sur un autre site et/ou à une autre date.

A l'issue des rencontres, un classement est effectué, à partir des critères suivants :

Match gagné = 3 pts, Match nul - Victoire TAB = 2 pts, Match nul - Défaite TAB = 1 pt, Match perdu = 0 pt

Nota : Si 2 équipes du même club sont sur le même plateau, elles se rencontrent lors du 1^{er} match

Article 27.2 des RP de la LGEF - Égalité de points au classement des équipes d'un même groupe

1) Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs exæquo.

2) En cas de nouvelle égalité, les clubs sont départagés par la différence entre les buts marqués et les

buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

3) *Dans les compétitions de Ligue, il est fait application du principe du « Carton Bleu ». Il est tenu compte du classement de ce challenge pour départager les clubs encore à égalité après l'application des alinéas 1 et 2 ci-dessus.*

4) En cas d'égalité de différence de buts entre les clubs ayant le même nombre de points, on retient la

différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours de tous les matches.

5) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retient en premier celui qui en a marqué le plus grand nombre au cours de tous les matches.

6) En cas de nouvelle égalité, on prendra en compte la somme des tirs au but réussis.

Les classements seront effectués par la commission Foot Animation et communiqués ensuite aux équipes.

ARTICLE 5 – Réserves et réclamations :

Les réserves, réclamations et toutes communications devront pour suivre leur cours, être formulées dans les conditions prévues à l'Article 9 des Règlements Particuliers de la Ligue et être adressées au secrétariat du District Marne de Football - BP 42 - 51 202 EPERNAY Cedex. Les réserves ou réclamations seront étudiées par la section «Foot Animation» et ne seront pas susceptibles d'appel.